



DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE  
Année scolaire 2024/2025

**Demande concernant l'enfant :**

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

-----  
**Nom, prénoms et adresse des parents ou du représentant légal :**

Père :

Adresse :

Mère :

Adresse :

Représentant légal :

Adresse :

-----  
**Etablissement devant normalement être fréquenté :**

**Etablissement demandé :**

**Niveau de scolarisation de l'enfant pour l'année scolaire 2024/2025\* :**

MATERNELLE : Petite section  Moyenne section  Grande section

ELEMENTAIRE : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

**S'agit-il d'une première inscription sur la commune de Sennecey-lès-Dijon :** Oui  Non

Si oui : Nom et adresse du dernier établissement fréquenté :

-----  
**Motif(s) de la demande de dérogation :**

❖ **Frère ou sœur déjà scolarisé(e) dans l'école souhaitée :** Oui  Non

*Si oui, préciser les nom et prénom du frère ou de la sœur, ainsi que la classe suivie au cours de l'année écoulée :*

Nom :

Prénom :

Classe :

❖ **Nourrice domiciliée dans le secteur scolaire :** Oui  Non

*Si oui, indiquer le nom, l'adresse précise et le numéro de téléphone de la nourrice :*

Nom :

Adresse :

Téléphone :

❖ **Lieu de travail** (mentionner le nom et l'adresse de chaque employeur ainsi que le numéro de téléphone)

Du père : Adresse :

Téléphone :

De la mère : Adresse :

Téléphone :

Du représentant légal : Adresse :

Téléphone :

❖ **Autre motif** (à préciser et justifier : éventuellement joindre une lettre) :

*Date et signature*

---

**L'IMPRIMÉ INCOMPLÈTEMENT REMPLI NE PERMETTRA EN AUCUN CAS L'INSTRUCTION DU DOSSIER.**

**ATTENTION**

La scolarisation des enfants ne dépendant pas de la zone d'influence de l'école ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles après scolarisation prioritaire des enfants de la commune de Sennecey-lès-Dijon.

La validité de la dérogation est limitée au cycle maternel ou élémentaire.

L'ADMISSION EN COURS PRÉPARATOIRE N'EST PAS AUTOMATIQUE ET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE DÉROGATION :

*Cette demande de dérogation est à formuler dans les deux cas suivants :*

- *Inscription en première année de maternelle ou en cours préparatoire*
- *Première inscription auprès d'un établissement de Sennecey dans un cycle maternelle ou élémentaire commencé dans une autre commune.*

**Aucune participation financière ne sera demandée à la commune de résidence, le visa du maire de cette commune étant néanmoins indispensable.**

1 . AVIS, VISA DU DIRECTEUR ET CACHET DE L'ÉCOLE
2 . VISA POUR INFORMATION ET CACHET DE LA COMMUNE D'ORIGINE
3 . DÉCISION DE LA COMMUNE DE SENNECEY-LES-DIJON